

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **5 avril 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **27**
Nombre de pouvoirs : **2**

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-035

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) – CREATION, TRANSFORMATION ET RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DANS LES ECOLES

Considérant que dans le cadre de sa politique d'entretien et de rénovation de l'ensemble de son patrimoine, la Commune a choisi d'engager un programme pluriannuel de travaux de rénovation ;

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « 2023 », selon le plan de financement ci-après :

| Dépenses | Montant en € H.T. | Montant en € T.T.C. | Financements | Taux | Montant en € H.T. |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|--------------|---------------------|
| Travaux dans les écoles | 102 750,00 € | 123 300,00 € | Etat - D.S.I.L | 80 % | 82 200,00 € |
| | | | Sous-Total des Aides Publiques | 80 % | 82 200,00 € |
| | | | Autofinancement | 20 % | 20 550,00 € |
| TOTAL | 102 750,00 € | 123 300,00 € | TOTAL | 100 % | 102 750,00 € |

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230412-DL20230412-035-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE